



36^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, 2-3 décembre 2009

CMS/StC36/14

Ordre du jour article 9.a

EXAMENS DES ACCORDS CMS EXISTANTS ET DES PROJETS CORRESPONDANTS SOUS LA RÉSOLUTION 9.2

Document préparé par le Secrétariat CMS à la demande et en coopération avec le groupe de travail intersession sur la structure future de la CMS.

Contexte

1. La neuvième réunion de la Conférence des Parties de la CMS a demandé, par la Résolution 9.2 paragraphe 6, que des examens soient entrepris concernant les accords existants et les projets correspondants couvrant trois groupes taxonomiques, à savoir les mammifères terrestres, les espèces marines et les oiseaux. Ces examens doivent être effectués « dans le contexte du processus inter session concernant la structure future de la CMS initialisée par la Résolution 9.13 ».
2. Tout en prévoyant comment effectuer son mandat au début de l'année, le groupe de travail inter session sur la structure future de la CMS (ISWGoFS) a convenu que ces examens devraient être inclus dans la première étape du processus de la structure future qui se compose d'une évaluation de l'organisation actuelle de la CMS et de ses instruments (famille de la CMS).
3. Cependant, la Résolution 9.2 n'indique pas comment et par qui les examens devraient être effectués, et ni la Résolution 9.13 ni des mentions supplémentaires ne mentionnent explicitement que les examens devraient être élaborés par l'ISWGoFS.
4. Comme ni l'ISWGoFS ni le secrétariat n'ont eu la capacité d'entreprendre ces réexamens, l'ISWGoFS a recommandé que le secrétariat contactera les donateurs potentiels pour collecter des fonds pour leur production. Malheureusement, jusqu'ici, aucune contribution volontaire n'a été obtenue à cette fin.
5. D'autre part, une contribution généreuse du gouvernement de la France a rendu possible la compilation par un cabinet de conseils d'un rapport pour faciliter les tâches de l'ISWGoFS concernant la première étape du processus de la structure future. Ce rapport se compose d'une évaluation de l'opération de la famille de la CMS en termes de sa capacité institutionnelle, légale, scientifique, d'organisation et budgétaire d'effectuer les activités mandatées par les Parties et identifie les avantages et les inconvénients du système en place.

Situation actuelle

6. La première rencontre de l'ISWGoFS a eu lieu à Bonn du 19 au 20 octobre 2009 pour réexaminer l'ébauche du rapport sur la première étape du processus de la structure future, et

prévoir le travail à accomplir. Le rapport dans sa version finale sera soumis à la trente-sixième réunion du Comité permanent pour réflexion (document CMS/StC36/15).

7. Il a été convenu que l'évaluation effectuée jusqu'ici aurait besoin de plus d'élaboration pour constituer une base solide sur laquelle les deuxième et troisième étapes du processus de structure future devraient se construire. En plus des commentaires qui seront fournis par le Comité Permanent, l'ISWGoFS compte en fait recevoir quelques autres données par le Secrétariat de la CMS et les Secrétariats d'accord concernant la gestion et le fonctionnement des instruments actuels de la Convention. Par conséquent, l'ISWGoFS recherche la décision du Comité permanent sur la façon de procéder, particulièrement en vue d'accomplir les dispositions de la Rés. 9.2. paragraphe 6.

8. Lors de sa réunion, l'ISWGoFS a également réfléchi comment procéder aux examens des accords existants et des projets connexes demandés par la Résolution 9.2 paragraphe 6. Deux options pour avancer ont été identifiées, elles sont soumises au Comité permanent pour son examen.

Option 1

9. L'ISWGoFS a considéré qu'une analyse plus détaillée de tous les instruments de la CMS pourrait bénéficier au processus de la structure future. Par conséquent, la production des examens des trois groupes taxonomiques prévus dans la Rés. 9.2 paragraphe 6 serait la bienvenue. Cependant, il a reconnu que des ressources additionnelles substantielles seraient nécessaires pour ces examens. Au cas où cela serait l'option préférée, ISWGoFS préconise de ce fait que le Comité Permanent devra aider à trouver les ressources nécessaires.

10. La réunion d'ISWGoFS a décidé que l'ISWGoFS et le Secrétariat devraient élaborer conjointement les mandats pour les trois examens, en vue de les soumettre au Comité Permanent à sa trente-sixième session. Les mandats sont toujours en cours d'élaboration.

Option 2

11. L'ISWGoFS a reconnu que le projet de rapport de la première phase de la structure future de la CMS a déjà rempli dans une certaine mesure le mandat de la Rés. 9.2 paragraphe 6. Au cas où le Comité permanent ne souhaite pas considérer l'option 1 et si les ressources additionnelles ne sont pas disponibles, l'ISWGoFS ne pourra pas effectuer les examens d'une façon entièrement appropriée. Néanmoins, en raison du degré de chevauchement entre les conditions de la Rés. 9.2 paragraphe 6 et le mandat de l'ISWGoFS énoncé à la Rés. 9.13 paragraphe 3 point 1, on s'attend à ce que le travail qui sera entrepris dans le cadre de la deuxième et troisième étape du processus fournisse d'autres éléments de réponse à la Rés. 9.2 paragraphe 6. La deuxième option serait donc d'examiner les dispositions de la Rés. 9.2 paragraphe 6 généralement accompli par le processus de la future structure, sans besoin d'examens séparés.

Action demandée :

Le Comité permanent doit examiner les options proposées par l'ISWGoFS et doit décider quelle option doit être retenue.